



Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Education Nationale

Philippe TOURNIER
Secrétaire général

Votre interlocuteur :
Patrick CAMBIER
Personnel de direction
Secrétaire Permanent
01.49.96.66.67 (ligne directe)
06.74.78.46.46
Patrick.cambier@snpden.net

SNPDEN
21 rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01.49.96.66.66 (standard)
Fax : 01.49.96.66.69
siege@snpden.net

Paris, le 28 mai 2010

à Monsieur Roger CHUDEAU
Directeur de l'Encadrement
Ministère de l'Education nationale
72 rue Regnault
75013 PARIS

Objet : votre courrier du 14 mai

Monsieur le Directeur,

A l'issue d'une série de réunions qui se sont poursuivies tout au long de l'année, vous m'avez adressé un courrier le 14 mai dernier où vous présentiez vos propositions et sollicitiez la position de notre organisation à ce sujet.

■ Le SNPDEN accueille favorablement le principe d'un agenda social annuel, dont le champ serait fixé par une convention cadre signée avec monsieur le Ministre. Cet agenda social permettrait d'aborder des questions portant notamment sur la gouvernance des EPLE et dans les EPLE, l'impact d'éventuelles évolutions de l'architecture institutionnelle autour du socle commun, l'évolution de nos missions et ses implications statutaires, le recrutement et la formation, la qualité des conditions d'exercice et des outils de travail mis à notre disposition, le suivi de la charte des pratiques de pilotage, l'évolution du réseau des établissements, les systèmes d'information dont les modalités actuelles de développement créent un risque sur lequel nous ne cessons d'alerter.

Le périmètre de cet agenda devrait également inclure la poursuite des discussions autour du classement des établissements, de l'évolution des ratios de promotions et des rémunérations, notamment de la mise en place de la PFR. Sur ce point, les propositions formulées dans votre courrier du 14 mai ne peuvent nous satisfaire.

■ La rationalisation de la partie « F » est un objectif dont certains éléments essentiels peuvent être atteints dès maintenant. Cette rationalisation, qui semble faire accord sur son principe, consiste en une détermination de cette part de la PFR selon deux entrées : l'emploi et la catégorie de l'établissement. Or, dans cette perspective, alors que les chefs de collège et lycée professionnel de 4^e catégorie sont légitimement alignés sur ceux des LEGT, il est incompréhensible que leurs adjoints ne le soient pas.

/...

De plus, l'effort fait sur les niveaux d'entrée n'est pas suffisant même si cette demande a été partiellement reprise. Si l'on souhaite recruter des personnels de direction qui répondent aux missions qui sont les leurs aujourd'hui et à celles qui seraient peut-être les leurs demain, la qualité attendue nécessite qu'un différentiel financier immédiat soit perceptible pour les personnels qui s'y engagent.

Enfin, alors que le décret qui fonde la PFR fixe le « un » de la part F à 2900 euros annuels, nous renouvelons notre demande que la part F soit convertie dans le nouveau système en multiple à une décimale.

La satisfaction de ces premières propositions ne nécessiterait pas de mobilisation de ressources nouvelles. En revanche, notre objectif à terme est que cette part F soit globalement accrue d'un quart, ce qui permettrait de parachever sa rationalisation : en ne mentionnant pas cette perspective, votre courrier n'indique pas si cela signifie que la satisfaction de cette revendication est écartée ou reportée dans le cadre d'un phasage de gestion.

■ Par ailleurs, l'instauration d'une nouvelle part « R » plafonnée à 3000 euros ne soulève pas d'objection dès l'instant que les modalités d'attribution seraient l'objet d'un accord dans le cadre de l'agenda social. En revanche, le fait qu'elle soit fixée, dans un premier temps en moyenne à 330 euros nous semble pour le moins étonnant. Quels cadres accepteraient que leur résultat moyen puisse être estimé à 27,5 euros mensuels ? Si l'obstacle à la mise en place significative de cette part « R » est la faiblesse des ressources mobilisables, nous regrettons qu'il n'en ait pas été tenu compte dans les modalités de son déploiement comme nous le demandions.

Ainsi, en l'état actuel des choses, non seulement la proposition ne peut pas être acceptée par nos collègues mais elle est susceptible d'affecter la crédibilité même du dispositif par son caractère individuellement dérisoire. Vous mentionnez que la reconnaissance de la manière de servir passe aujourd'hui par d'autres aspects de gestion de carrière ayant des conséquences financières significatives : c'est prendre acte que cette part « R » n'est pas actuellement un élément central de pilotage. Il nous semble préférable, dans ces conditions, de dissocier le principe et la mise en œuvre qui ne doit se faire que lorsque les conditions financières permettront de lui donner un sens et que la précipitation altérerait peut-être de façon irréversible.

■ Le SNPDEN souhaite, comme il l'a toujours fait, s'inscrire dans un dialogue social continu. C'est d'ailleurs son interruption qui avait conduit notre organisation à appeler à une manifestation nationale, en novembre 2006 qui a permis d'ouvrir une étape nouvelle dans nos relations à l'issue des accords de janvier 2007. Nous vous renouvelons notre volonté de poursuivre dans cette voie dès l'instant où elle place notre institution comme nos collègues, dans une perspective de progrès.

Philippe Tournier

.../